

**COMMUNE DE BRETENOUX****DEPARTEMENT DU LOT****DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, JP. LABAU, V. FRANCOIS, M. CASTAGNE, P. CHANON, D. DURAND, A. DUVAL, F. FRAUZIOL, O. JUIN, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES, D. VIEUBLED,

Excusés : M. MAYONOVE donne pouvoir à L. ESCARPE

Date de convocation : 16/03/2026.

Secrétaire de séance : F. FRAUZIOL

**Objet : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS  
COMMUNALES**

DE\_20260320\_06

Monsieur le Maire expose que pour le suivi de l'ensemble des affaires municipales, il est nécessaire de créer des commissions de travail (Commissions Municipales pour préparer les dossiers à soumettre à l'avis du Conseil Municipal).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, décide à l'unanimité, de créer 7 commissions communales et désigne les membres de chacune des commissions comme suit, étant précisé que Mr le Maire est Président de droit de chacune d'entre elles :

**\* Commission Vie Quotidienne et Embellissement :**

L. ESCARPE	V. FRANCOIS	S. MOUSSIE	N. BLADOU
D. DURAND	P. CHANON	F. FRAUZIOL	

**\* Commission Santé, Social et Solidarité :**

V. FRANCOIS	D. DURAND	P. CHANON	
M. CASTAGNE	F. FRAUZIOL	M. MAYONOVE	

**\* Commission Communication :**

N. BLADOU	S. MOUSSIE	JP. LABAU	
A. DUVAL	V. FRANCOIS		

**\* Commission Finances, Economie et Investissements :**

V. FRANCOIS	L. ESCARPE	M. CASTAGNE	S. RODRIGUES
A. DUVAL	O. JUIN	D. VIEUBLED	

**\* Commission Enfance et Jeunesse :**

N. BLADOU	V. FRANCOIS	S. MOUSSIE	
P. CHANON	M. CASTAGNE	D. DURAND	

**\* Commission Evènementiel, Animations et vie Associative :**

L'ensemble du Conseil Municipal

**\* Commission Voirie et réseaux :**

JP. LABAU

L. ESCARPE

O. JUIN

D. VIEUBLED

A. DUVAL

M. CASTAGNE

S. RODRIGUES

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

François FRAUZIOL



Le Maire,

Pierre MOLES

